

3AS INVESTMENT,
Société par actions simplifiée
Au capital social de 1000 €,
Siège social STANGONE 20117 ECCICA-SUARELLA,
RCS Ajaccio 924 932 502

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Et le seize avril

A 18 heures,

Les associés de la société 3AS INVESTMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 924 932 502, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président afin de prendre les décisions suivantes, à savoir :

1. Démission de la présidente ;
2. Nomination de la nouvelle présidente ;
3. Cession d'actions ;
4. Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION

Madame Suzanne SULTANA épouse BALLESTRI déclare démissionner de ses fonctions de Présidente avec effet immédiat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment en qualité de nouvelle Présidente pour une durée indéterminée :

Madame Amandine, Marion, Franceline BALLESTRI, née le 16 juillet 1999 demeurant à Le Stangone, 20117 ECCICA SUARELLA.

Elle accepte sa nomination.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la cession par Madame Suzanne BALLESTRI de ses 100 actions par acte du 15 avril 2025.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 8 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante :

«

- *Actions numéro 1 à 100 attribuées à André BALLESTRI ;*
- *Actions numéro 101 à 150 et 201 à 600 attribuées à Amandine BALLESTRI ;*
- *Actions numéro 151 à 200 et 601 à 1000 attribuées à Alexandre BALLESTRI. »*

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité et dépôt prévues par la loi et les règlements.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30 .

De tout ce qui est dessus il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Suzanne BALLESTRI



André BALLESTRI



Alexandre BALLESTRI



Amandine BALLESTRI

